

LE PIRTE

UNE PRIME POUR LES TRAVAILLEURS ESSENTIELS DU TOURISME

Qu'est-ce que le PIRTE?

C'est le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels. Grâce à ce programme, une prime de 100 \$ par semaine est accordée aux travailleurs essentiels admissibles, et ce pendant un maximum de 16 semaines entre le 15 mars et le 15 novembre 2020. Ce programme a été mis en place par le gouvernement du Québec pour éviter que les travailleurs des services essentiels gagnent moins que la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Qui est admissible au PIRTE?

- Les travailleurs des secteurs essentiels qui travaillent ou qui ont travaillé à temps plein ou à temps partiel entre le 15 mars et le 15 novembre 2020 et qui sont âgés d'au moins 15 ans;
- Les travailleurs qui gagnent 550 \$ ou moins par semaine avant les déductions;
- Les travailleurs dont le revenu de travail cette année se situera entre 5 000 \$ et 28 600 \$.

Qui sont les travailleurs essentiels du tourisme?

Ce sont celles et ceux qui travaillent dans:

1. Certains services de restauration comme les commandes à l'auto, les commandes pour emporter et la livraison;
2. Les campings lorsqu'ils sont appelés à accommoder les personnes qui reviennent au Québec sans y avoir une résidence fixe;
3. L'hôtellerie.

Comment faire une demande?

Il revient aux travailleurs eux-mêmes de faire leur demande. Voici comment procéder:

1. S'inscrire à Mon dossier pour les citoyens;
2. S'inscrire aussi au dépôt direct en ligne. Si vous êtes déjà inscrit, assurez-vous que vos renseignements bancaires sont exacts;
3. Dès le 19 mai, se rendre sur la page d'accès du service en ligne demande des prestations du programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels et compléter la demande.

Attention!

On **ne peut pas** recevoir la prime du PIRTE et la prestation de la PCU pour la même période de temps, mais on **peut** recevoir la prime du PIRTE même si l'emploi est subventionné par la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).

MERCI AUX EMPLOYEURS ET AUX ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS DES SECTEURS ESSENTIELS DU TOURISME DE FAIRE CIRCULER CETTE FICHE À LEURS TRAVAILLEURS!